Journal Municipal

Mensuel : Novembre 2006 – n° 172

Responsable de la Publication : Henri BAUDET

www.saintcastleguildo.fr

St-Cast le Guildo

SOMMAIRE

P. 2 Conseil Municipal du 6 octobre 2006
P. 17 Syndicat Mixte du port
P. 20 Permis de construire / Etat-Civil
P. 21 Vie de la Cité
P. 24 Tourisme Infos
P. 25 L'ImagiMer
P. 26 Des gens de l'Isle et d'ailleurs
P. 28 Du côté des associations
P. 30 Bloc-notes / Infos
P. 36 Page des jeux

INTERVENANTS

Municipalité
Daniel LECOUPLIER

Administratif
Florence QUEMA
Véronique SOUVAY

Intervenants
François HAMON Jean POULAIN
Jean-Pierre VALES

Dépôt légal imprimerie – 1er trimestre 2005

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2006

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

*

Il donne lecture à l'Assemblée de la liste des délibérations qui ont été rattachées à la séance du Conseil Municipal 8 septembre 2006 en matière de **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**.

Délibérations prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 – AL 15 du Code Général des Collectivités Territoriales – Renonciation D.P.U

NOMS	DESIGNATIONS DU BIEN	SECTION PARCELLE	AVIS COMMISSION D'URBANISME
M. MACE Hugues	Terrain rue du Paradis	AN n° 311, 312 et 315	03/09/2006
M. BAYEUX Jean-Pierre	Maison 2, rue du Chemin Blanc	AB n° 499	03/09/2006
M. LEGUEN Jean-Yves	Terrain rue de la Couverclaie	D n° 193	03/09/2006
M. FOREST Pascal	Maison Haute Rue et rue de la Résistance	AI n° 121, 223 et 224	03/09/2006
Mme BEAUDOUARD et Consorts	Maison Impasse du Baromètre	AD n° 232, 233 et 504	03/09/2006
Consorts RENAULT	Terrain 16, Boulevard de la Garde	AN n° 613	03/09/2006
Consorts RENAULT	Maison rue de la Chapelle	B n° 196	03/09/2006
M. et Mme FROGE André	Maison 16, rue de la Croix Bienvenue	B n° 57p	03/09/2006
Consorts ROUAULT	Maison 14, rue du Moulin Bily	AD n° 418	11/09/2006
M. LECLERC Benoît	Maison 37, rue de Lesrot	AE n° 239	11/09/2006
M. PERON Jean-Louis	Terrain rue Tourneuf	AH n° 645	11/09/2006
M. PERON Jean-Louis	Terrain rue Tourneuf	AH n° 643	11/09/2006
M. SCHOLES Alan	Maison rue de Villeneuve	159 B n° 570, 571 et 2493	11/09/2006
Mme BRIOLET Anne-Marie	Maison 40, rue des Marégasses	B n° 320	11/09/2006
M. ETIENNE Jean-Yves	Maison rue du Commandant Charcot	AN n° 492 et 494	18/09/2006
M. et Mme MITCHELL	Maison rue de la Corbinais	159 C n° 387	18/09/2006
SCCV le ROCHAMBEAU	Terrain Boulevard de Penthièvre	AB n° 701, 805 et 807	25/09/2006
Mme DESTOUCHES	Maison 27, Bd de la Côte d'Emeraude	AH n° 37 et 38	25/09/2006
Consorts MONTIER	Maison 35, rue Tourneuf	AH n° 220	25/09/2006
M. THEBAULT Bernard	Appartement 7, Boulevard Duponchel	AK n° 90	25/09/2006
Mme SAUVAGE Marga	Maison 10, allée du Clos Marin	C n° 700	25/09/2006
M. et Mme GAUDIOT Yves	Maison rue de l'Amazone	159 C n° 535	02/10/2006
Mme DUTERTRE Madeleine	Terrain avenue des Tilleuls	159 B n 1968 et 1970	02/10/2006

***

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2006

Concernant l'intervention de Monsieur FERNANDEZ à propos de la **salle d'Armor**, Monsieur BAUDET souhaite faire un commentaire.

Sans pour autant que soit modifié le procès-verbal, Monsieur BAUDET rappelle que les propositions de Monsieur FERNANDEZ concernant le devenir de la salle d'Armor avaient été initiées par la Municipalité depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois. Certaines d'ailleurs, faisaient déjà parties intégrantes des projets des pétitionnaires.

Monsieur BAUDET se réjouit donc que, dans cette affaire, un consensus municipal semble se dessiner dès lors que la salle d'Armor reste patrimoine communal.

Monsieur LECOUPLIER observe avec plaisir que le journal municipal s'est fait fidèlement l'écho de deux déclarations formelles exprimées par la Minorité dans le cadre du Conseil Municipal.

Il invite cette dernière à réitérer cette démarche d'expression politique qui trouvera toujours et très normalement sa place dans les pages du journal municipal puisque émanant des débats du Conseil Municipal.

Monsieur FERNANDEZ conclut en rappelant que son équipe restera ferme sur ses positions.

Au terme de cet échange,
Le procès-verbal du Conseil Municipal de la séance du 8 septembre 2006 est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION DU MAIRE
SUR LA SUITE DONNEE A L'APPEL D'OFFRES
CONCERNANT LA REALISATION DU NOUVEAU PORT

Le premier appel d'offres concernant les travaux de construction du nouveau port de St Cast a été déclaré infructueux par le syndicat mixte de réalisation lors du dernier conseil réuni le 4 octobre 2006.

La raison en est le prix trop élevé demandé par les entreprises.

3 raisons principales expliquent le phénomène :

1. *la période de sollicitation des entreprises était entre la fin juin et le début septembre. Beaucoup de cahiers des charges ont été retirés auprès de notre maître d'œuvre mais peu d'entreprises ont répondu. Certainement, un bon nombre d'entre elles n'a pas eu le temps nécessaire d'étudier et de répondre à un dossier aussi complexe dans le temps et la période donnés.*

2*. Le cahier des charges était trop contraignant et trop directif. Les entreprises n'avaient pas de possibilité de proposer des solutions techniques différentes voire originales donnant un résultat identique avec des conditions de mise en œuvre moins coûteuses.*

3. *Délais de réalisation des travaux et organisation du chantier difficiles à respecter.*

Le syndicat mixte a donc décidé à l'unanimité de relancer un nouvel appel d'offres modifié en permettant aux entreprises de proposer des solutions moins coûteuses et éventuellement de supprimer des options qui ne remettront pas en cause le bon fonctionnement du port.

En conclusion, compte tenu de ces éléments, on peut raisonnablement annoncer que, même si les préparatifs du chantier démarreront avant la saison estivale, les travaux, eux mêmes, ne débuteront pas avant septembre 2007.

URBANISME

DENOMINATION D'UN CHEMIN COMMUNAL DANS LE SECTEUR DU BIOT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de baptiser un chemin communal du secteur du Biot délimité sur le plan joint :

« Allée de Derval »

Il informe le Conseil Municipal que la section Patrimoine a émis un avis favorable à cette proposition ainsi que la Commission d'Urbanisme.

Il demande au Conseil Municipal son avis sur cette dénomination.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- EMET un avis favorable à cette proposition

*

APPROBATION D'UNE MODIFICATION DU POS- OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 17 NACS – BD DE PENTHIEVRE

- Vu le code de l'urbanisme
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 1997 approuvant le Plan d'Occupation des Sols de Saint-Cast le Guildo,
- Vu la délibération du 14 décembre 2001 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols,
- Vu l'arrêté municipal en date du 20 juin 2006 soumettant la modification du Plan d'Occupation des Sols à enquête publique,
- Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,
- Considérant que le dossier du Plan d'Occupation des Sols modifié tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10, L 123-13 et R 123-24

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- DECIDE d'approuver le Plan d'Occupation des Sols modifié tel qu'il est annexé à la présente ; à savoir :
- ouverture à l'urbanisation de la zone 17 NAcs
- suppression de l'emplacement réservé 12-3 pour « équipement public » sur la parcelle AB 335 qui bénéficiera du règlement UBb
L'ouverture à l'urbanisation de la zone 17 NAcs permettra à celle-ci de bénéficier du règlement 17 NAcr
- DIT QUE la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux suivant :
- OUEST France
- LE TELEGRAMME
- DIT QUE le Plan d'occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint Cast le Guildo aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-Préfecture.
- DIT QUE la présente délibération sera exécutoire dès sa transmission au Sous-Préfet après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

TRAVAUX

ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES – 3EME TRANCHE – MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur Daniel ROYAN rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de réaliser une troisième

tranche d'assainissement pluvial, programme 2006.
Le programme 2006 concerne la liaison entre la rue des Carouges et la rue des Fontenelles par la rue de la Fosserolle et consistera en la pose d'un collecteur d'un diamètre de 600 mm
La Société SATEC a remis l'offre la mieux disante pour un montant de 79 260,00 € HT soit 94 794,96 € TTC.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- **DECIDE de retenir la Société Satec pour la réalisation de la 3ème Tranche d'assainissement pluvial.**
- **ADOPTE le montant du marché en application de l'article 28-1, qui lui à été soumis par Monsieur le Maire, d'un montant de 79 260,00 € HT, soit 94 794,96 € TTC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.**

*

ECOLE NOTRE DAME DU GUILDO – DEMOLITION D'UN PREFABRIQUE – MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur Daniel ROYAN rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de démolir le bâtiment préfabriqué de l'école publique de Notre Dame du Guildo, afin de réaliser à son emplacement la construction d'un immeuble locatif.
Ce bâtiment préfabriqué étant constitué de matériaux contenant de l'amiante non friable, il a été procédé à une consultation d'entreprises spécialisées
La Société Le Gall a remis l'offre la mieux disante pour un montant de 11.868, 00 € HT soit 14.194,13 € TTC.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- **DECIDE de retenir la Société Le Gall pour la démolition du Préfabriqué.**
- **ADOPTE le montant du marché en application de l'article 28-1, qui lui à été soumis par Monsieur le Maire, d'un montant de 11 868,00 € HT, soit 14 194,13 € TTC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.**

*

LIAISON PIETONNE - DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES LANCEMENT D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE

Monsieur Daniel Royan, 1er Adjoint au Maire, fait prendre connaissance au Conseil Municipal du déroulement de la procédure de l'appel d'offres et de la décision de la commission d'appel d'offres.
- date d'envoi à la publication : 19 juillet 2006
- date limite de réception des plis : 15 septembre 2006
- réunion de la CAO : 25 septembre et 2 octobre 2006

Les propositions des entreprises sont fournies en annexe. La vérification des offres et leurs analyses ont été effectuées par les services. Le montant des offres étant très supérieur à l'estimation et à l'enveloppe budgétaire, la Commission a déclaré l'appel d'offres infructueux.
Il est proposé au conseil municipal de lancer une nouvelle consultation sous forme d'une procédure négociée après publicité et mise en concurrence en application de l'article 35-I-5° du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- **PREND ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer l'appel d'offres infructueux et décide de ne pas négocier avec les entreprises ayant remis une offre.**
- **DECIDE de procéder à une nouvelle consultation sous forme d'une procédure négociée en application de l'article 35-I-5° du Code des Marchés Publics.**

LIAISON PIETONNE - DEPLACEMENT DE L'EXUTOIRE D'EAU PLUVIALE

Monsieur Daniel Royan, 1er Adjoint au Maire, fait prendre connaissance au Conseil Municipal du dossier de consultation des entreprises, concernant la réalisation de l'exutoire d'eau pluviale devant être intégré à la liaison piétonne. L'ouvrage, qui consiste en la mise en place de canalisations d'un diamètre de 1000mm sous le cheminement piéton et le raccordement au niveau de la Place Piron doit être réalisé en coordination avec les travaux de la construction de la liaison piétonne. La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par la direction des services techniques. L'évaluation des dépenses à engager s'élève à un montant de 70 000,00 € HT pour les travaux.
Il est proposé au conseil municipal de procéder à un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
• DECIDE de procéder à un appel d'offres ouvert et demande le lancement de la consultation des entreprises.

*

FINANCES

DECISIONS MODIFICATIVES

A°) - BUDGET TENNIS N° 2

Suite à l'exposé de Monsieur Bouteille, Adjoint chargé des finances :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- DECIDE de modifier les crédits suivants du Budget TENNIS pour l'année 2006 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses			
66111	« Intérêts d'emprunt »	+	5 000,00 €
Recettes			
7474	« Subvention Commune »	+	5 000,00 €

Complément de subvention commune pour régularisation d'intérêts d'emprunt suite à la renégociation Dexia en mars 2006.

*

B°) – BUDGET CUISINE CENTRALE N° 1

Suite à l'exposé de Monsieur Bouteille, Adjoint chargé des finances :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- DECIDE de modifier les crédits suivants du Budget de la CUISINE pour l'année 2006 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses			
60612	« Energie - électricité »	-	97,00 €
60621	« Combustibles »	+	640,00 €
60622	« Carburants »	+	350,00 €

60631	« Fournitures d'entretien »	+	650,00 €
61522	« Entretien de bâtiments »	-	1 000,00 €
61551	« Entretien matériel roulant »	+	206,00 €
61558	« Entretien autres biens mobiliers »	+	1 000,00 €
6156	« Maintenance »	-	159,00 €
616	« Assurances »	-	530,00 €
617	« Etudes & Recherches »	+	60,00 €
6411	« Personnel Titulaire »	+	1 100,00 €
64832	« Fonds Compensat° CPA »	+	20,00 €
023	« Virement à la Section d'Investissement »	-	2 600,00 €
Recettes			
778	« Autres produits exceptionnels »	+	250,00 €
7088	« Autres produits activité annexe »	+	10 390,00 €
7474	« Subvention Commune »	-	11 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses			
Article 1641	« Emprunts en euros »	-	2 600,00 €
Recettes			
Article 021	« Virement de la Section de Fonction. »	-	2 600,00 €

*

C°) – BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT N° 2

Suite à l'exposé de Monsieur Bouteille, Adjoint chargé des finances :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- DECIDE de modifier les crédits suivants du Budget de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2006 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses			
6611	« Intérêts d'emprunts »	+	6 500,00 €
6811	« Dotation aux amortissements »	-	200,00 €
022	« Dépenses Imprévues »	+	2 217,00 €
023	« Virement à la Section d'Investissement »	-	7 817,00 €
Recettes			
758	« Produits divers de Gestion courante »	+	700,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses			
Article 020	« Dépenses Imprévues »	+	30 000,00 €
Article 281531	« Amortissements Réseaux »	-	200,00 €
Article 2031-03	« Lagune du Guildo – *Honoraires DDE* »	+	4 780,00 €
Recettes			
Article 021	« Virement de la Section de Fonctionnement »	-	7 817,00 €
Article 2762-03	« Autres créances/Lagune du Guildo - *TVA* »	+	783,00 €
Article 2762-04	« Autres créances/Div. extens° - *TVA* »	+	3 277,00 €
Article 1318-15	« Subvention Agence de l'Eau – *26ème Tr.* »	+	38 337,00 €

*

D°) – <u>BUDGET PORT N° 1</u>

Ouï l'exposé de Monsieur Bouteille, Adjoint chargé des finances :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- DECIDE de modifier les crédits suivants du Budget du PORT pour l'année 2006 :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>

<u>Dépenses</u>

60611	« Eau & Assainissement »	-	150,00 €
60612	« Energie – électricité *(+12,59 %)* »	+	360,00 €
60631	« Fournitures d'entretien »	-	500,00 €
61521	« Entretien Terrains »	+	10,00 €
61522	« Entretien de bâtiments »	+	200,00 €
61523	« Entretien Voies & réseaux »	+	50,00 €
61558	« Entretien autres biens mobiliers *(+76 %)* »	+	2 000,00 €
6413	« Personnel non Titulaire »	+	45,00 €
651	« Redevances pour concessions »	-	400,00 €
66111	« Intérêts Dettes »	+	5 500,00 €

<u>Recettes</u>

7474	« Subvention Commune »	+	7 115,00 €

L'inscription de crédits supplémentaires est liée à l'augmentation des interventions de recherche et déplacement de mouillages communaux : ainsi qu'à l'échéance de juillet supérieure aux prévisions suite à la renégociation de la dette.

*

<u>TARIFS PORTUAIRES CCI 2007</u>

Après information en Conseil Portuaire, Monsieur Pascal HAMON, Adjoint en charge des Affaires Portuaires, propose au Conseil Municipal de maintenir l'ensemble des tarifs portuaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'année 2007, au niveau de ceux pratiqués en 2006, considérant que l'utilisation de ces mouillages est susceptible, à un moment ou à un autre au cours de l'année, d'être perturbée par les travaux d'aménagement du port, voire impossible.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, par 10 voix pour, par 6 abstentions (MM Cohas, Dumelon, Le Queffrinec, Bourdais, Bouteille, Mme De Bohan, par 5 voix contre (Mmes Brient, Michel, M. Fernandez + pouvoir MM Stekke, Louvel)

- **EMET un avis favorable au maintien des tarifs de la C.C.I. pour l'année 2007**

*****

<u>TARIFS BUSAGE- TRAVAUX POUR LES PARTICULIERS – ACCES DE PROPRIETE</u>

Monsieur Daniel Royan, 1er adjoint au maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes assure l'assainissement pluvial des voiries communautaires en rase campagne. A ce titre, elle prend en charge le coût de la pose du busage lors de la création d'un accès de propriété, le propriétaire prenant à sa charge le coût de la fourniture.

Pour des raisons d'efficacité d'intervention, il a été convenu que les Services Techniques de Saint-Cast le Guildo réaliseraient les travaux en agglomération et également en rase campagne en lieu et place des services de la communauté de communes. Le coût de la pose effectué par les services municipaux est remboursé par la communauté de communes.

Afin d'uniformiser le coût facturé aux particuliers, il est proposé au conseil municipal d'adopter des tarifs identiques a ceux pratiqués par la communauté de communes sur le territoire communautaire.

	FOURNITURE			MISE EN PLACE			Fourniture et mise en place	Confection Tête de pont	Confection Regard 500x500 tampon fonte	Confection Regard 500x500 grille fonte
	Tuyaux	Matériaux de remblai	Béton pour tête de pont	Tuyaux	Matériaux de remblai	Tête de pont				
Ø 250	**14.85** €/m	**8.30** €/m	**16.50**€ l'unité	**12.90** €/m	**4.70** €/m	**16.50**€ l'unité	**40.75** €/m	**33.00**€ l'unité	**144.00**€ l'unité	**144.00**€ l'unité
Ø 300	**15.60** €/m	**8.30** €/m		**12.90** €/m	**4.70** €/m		**41.50** €/m			
Ø 400	**21.40** €/m	**8.30** €/m		**12.90** €/m	**4.70** €/m		**47.30** €/m			

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
APPROUVE les tarifs de travaux pour particuliers d'accès aux propriétés sur le domaine public.

DIVERS

COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS RETRAÇANT L'ACTIVITE

A°) – DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU PORT DE ST-CAST

Monsieur le Maire rappelle la loi « Responsabilité et Libertés Locales » du 13 août 2004 et sa circulaire d'application du 15 septembre 2004 précisant en ses articles L 5211-36 et suivants que le Président de l'EPCI doit avant le 30 septembre de chaque année adresser au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif de celui-ci.

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée :

- le rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Etudes du Port de Saint-Cast au 30 septembre 2006
- le compte administratif 2005

Le Conseil Municipal prend acte

B°) – DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DU PORT DE ST-CAST

Monsieur le Maire rappelle la loi « Responsabilité et Libertés Locales » du 13 août 2004 et sa circulaire d'application du 15 septembre 2004 précisant en ses articles L 5211-36 et suivants que le Président de l'EPCI doit avant le 30 septembre de chaque année adresser au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif de celui-ci.

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée :

- le rapport d'activité du Syndicat Mixte de Réalisation du Port de Saint-Cast au 30 septembre 2006

Le Conseil Municipal prend acte

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2005.

Le Conseil Municipal prend acte

*

ADOPTION PROJET DE PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor incite les collectivités concernées à élaborer et mettre en œuvre un « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » (SAGE) sur l'ensemble des bassins versants s'écoulant dans les baies de la Fresnaye et de l'Arguenon.

Le SAGE est un document qui fixe, pour une période de 10 ans, sur un territoire hydrographique cohérent, les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des milieux associés, et qui se déclinent en un programme d'actions. Il constitue un des outils réglementaires mis à la disposition des acteurs locaux pour atteindre les objectifs de qualité des eaux et remplir les obligations de résultats imposés par l'Europe. Le programme d'actions est élaboré dans une démarche associant les divers acteurs locaux réunis au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE), composée d'élus du territoire (pour moitié), de représentants des usagers (un quart) et de représentants de l'Etat et des ses établissements publics (un quart).

Si le pilotage de l'élaboration du SAGE est assuré par la CLE, il est par contre nécessaire d'adosser la démarche à une structure administrative possédant la personnalité juridique et susceptible d'assurer le portage du SAGE pour initier la procédure (information auprès des partenaires), mettre à disposition de la CLE les moyens humains, financiers et matériels nécessaires pour l'animer et assurer ultérieurement le suivi de la démarche. Le Préfet des Côtes d'Armor a suggéré que le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye soit administrativement porté par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre. Celui-ci en a accepté le principe.

Il faut toutefois préciser que le périmètre du SAGE doit tenir compte du réseau hydrographique. Ses limites correspondent aux bassins versants des cours d'eau se déversant dans les baies de l'Arguenon et de la Fresnaye. Ses limites ne correspondent pas aux limites communales ou inter-communales, certaines communes sont concernées pour la totalité de leur territoire et d'autres pour une fraction significative de leur territoire, l'autre fraction appartenant alors à un autre SAGE.

Les dépenses générées par l'élaboration, l'animation et le suivi du SAGE seront subventionnées à hauteur de 80 % par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau. Le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre accepte de financer les 20 % restants.

Par ailleurs, si le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre peut légitimement assurer le portage du SAGE, en revanche, il n'a pas pour vocation de se substituer aux maîtres d'ouvrages existants (communes, communautés de communes,...) pour la réalisation concrète des actions (exemples : assainissement, travaux d'entretien-restauration des cours d'eau, du bocage et autres aménagements de l'espace, ...).

Le programme d'actions du SAGE constituera le document de référence commun aux divers maîtres d'ouvrages présents sur le territoire et aux financeurs (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau), notamment pour pouvoir bénéficier des aides financières classiques ou spécifiques aux actions prioritaires identifiées par le SAGE.

Ces dernières années, des actions de reconquête de la qualité ont été conduites :

- l'opération Bretagne Eau Pure ciblant les nitrates et les pesticides sur le bassin versant de l'Arguenon de la source au barrage de la Ville Hatte sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre,
- l'opération prolittoral contre les algues vertes sur les bassins versants de la baie de la Fresnaye sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays de Matignon

L'opération Bretagne Eau Pure Arguenon s'achève fin 2006 et il est indispensable de ne pas interrompre les actions d'animation menées auprès des agriculteurs, communes, particuliers et écoles tout en intégrant l'objectif de bon état des eaux de la source à la mer fixé par la Directive Cadre Européenne pour 2015. Le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre propose de poursuivre cette opération, de l'étendre à l'ensemble du bassin versant de l'Arguenon jusqu'à la mer, d'établir le nouveau contrat correspondant à cet objectif, d'intervenir dès début 2007 et de prendre en charge comme actuellement les coûts avec l'aide des partenaires financiers : Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau.

Pour le secteur « baie de la Fresnaye » les actions du programme Prolittoral en cours seront menées à leur terme par la Communauté de Communes du Pays de Matignon. Durant cette période une compensation financière pour le coût d'animation lui sera apportée par convention avec le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre. A l'achèvement de ce programme il appartiendra à la Communauté de Communes du Pays de Matignon de définir l'organisation à mettre en place pour l'animation du programme qui lui succédera.

Dans ces conditions, il est proposé :

1) de donner un accord pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Arguenon-Baie de la Fresnaye, dont le périmètre définitif sera fixé par arrêté préfectoral après consultation de toutes les communes concernées.

2) de donner un accord au projet de périmètre du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye pour le territoire communal concerné

3) de rappeler que la compétence pour l'élaboration, l'animation et le suivi du (ou des) Schéma(s) d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été transférée à la Communauté de Communes et d'accepter le transfert vers le Syndicat Mixte Arguenon» Penthièvre pour le territoire communautaire situé dans le périmètre du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye.
Il est précisé que la prise en charge de cette attribution par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre n'entraîne qu'un transfert de compétence partiel et que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou les communes concernées demeurent donc responsables de la mise en œuvre des actions identifiées par le SAGE. Sont concernées les communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Dinan$_s$ Lamballe-Communauté, Mené Pays de Du Guesclin, Pays de Matignon, Pays de Plancoët-Val d'Arguenon, Pays de Plélan,

4) de valider que les charges liées à l'élaboration, l'animation et le suivi du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye seront subventionnées à hauteur de 80 % par l'Europe, l'Etat, la Région$_5$ le Département et l'Agence de l'eau et à hauteur de 20 % par le Syndicat Mixte Arguenon-

5) de décider d'être maître d'ouvrage des actions relevant des compétences communales et définies dans le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye.

6) d'accepter que le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièwre soit le maître d'ouvrage du nouveau contrat « bassin versant » pour la totalité du bassin versant de l'Arguenon de la source à la mer pour les actions relevant de ses compétences : actions d'animation auprès des agriculteurs, communes, particuliers, écoles. Le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre financera ces actions avec l'aide des partenaires financiers : Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau. Pour le secteur « baie de la Fresnaye » les actions du programme Prolittoral en cours seront menées à leur terme par la Communauté de Communes du Pays de Matignon. Durant cette période une

compensation financière pour le coût d'animation lui sera apportée par convention par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre. A l'achèvement de ce programme il appartiendra à la Communauté de Communes du Pays de Matignon de définir l'organisation à mettre en place pour l'animation du programme qui lui succédera.

Après cet exposé, le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur ces questions.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
1) DONNE son accord pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Arguenon-Baie de la Fresnaye, dont le périmètre définitif sera fixé par arrêté préfectoral après consultation de toutes les communes concernées.
2) DONNE son accord au projet de périmètre du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye pour son territoire communal.
3) RAPPELLE que la communauté de communes est compétente pour l'élaboration, l'animation et le suivi du (des) Schéma(s) d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et accepte le transfert de cette compétence de la communauté de communes vers le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre, pour le territoire communautaire situé dans le périmètre du SAGE Arguenon-baie de la Fresnaye.
Il est précisé que la prise en charge de cette attribution par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre n'entraîne qu'un transfert de compétence partiel et que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou les communes concernées demeurent donc responsables de la mise en œuvre des actions identifiées par le SAGE. Sont concernées les communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Dinan, Lamballe-Communauté, Mené, Pays de Du Guesclin, Pays de Matignon, Pays de Plancoët-Val d'Arguenon, Pays de Plélan.

*

MISE EN PLACE D'UNE MISSION DE SERVICE CIVIL VOLONTAIRE

Monsieur ROYAN, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que l'article 52 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et son décret d'application n° 2006-838 du 12 juillet créent **le service civil volontaire**, décidé par le Président de la République.

Ce service civil, qui fournit un cadre à l'engagement citoyen des jeunes, se caractérise par sa souplesse, dans la mesure où il peut être accompli sous différentes formes et dans différentes structures d'accueil, de droit public ou privé.

Ce service intéresse directement les Collectivités mais également certaines associations, les établissements publics et les entreprises publiques.

Monsieur ROYAN demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la mise en place d'une mission de service civil volontaire dans la Commune.

Il propose l'accueil de **trois jeunes** qui seraient recrutés sur la base d'une durée hebdomadaire de service de **26 heures** – et rémunérés sur la base 1er échelon du grade d'Agent des Services Techniques.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- **EST favorable à la mise en place d'une mission de service civil volontaire dans la Commune**
- **EST favorable à l'accueil de trois jeunes aux conditions énoncées ci-dessus.**

*

CONTENTIEUX HESRY – VERSEMENT D'UN REVENU DE REMPLACEMENT POUR LA PERIODE DU 01/01/2003 AU 10/06/2004

- Vu le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Rennes en date du 10 novembre 2005,
- Vu l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Nantes en date du 30 juin 2006,

Monsieur Henri BAUDET, Maire, demande au Conseil Municipal s'il est favorable au versement, par anticipation, à Monsieur Ernest HESRY, d'un revenu de remplacement d'un montant brut de 22.618 € pour la période du 1er janvier 2003 au 10 juin 2004 majoré des intérêts de retard, faisant l'objet d'une procédure en cours devant le Tribunal Administratif de Rennes.

▪ Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, par 4 voix pour (M. BAUDET, Mme ROUAULT, M. DUMELON, Mme LEVAVASSEUR)
▪ par 2 abstentions (M. COHAS, Mme BRIENT)
▪ par 15 voix contre (MM ROYAN, BOUTEILLE, LECOUPLIER, HAMON, AVELINE, BOURDAIS, BRIEND, FERNANDEZ + pouvoir MM STEKKE, LE QUEFFRINEC, LOUVEL, Mmes MICHEL, ALLORY, DE BOHAN, LE GALL)
- EMET un avis défavorable au versement d'un revenu de remplacement d'un montant brut de 22.618 € pour la période du 1er janvier 2003 au 10 juin 2004, majoré des intérêts de retard à Monsieur Ernest HESRY.

*

LIAISON PIETONNE - AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N° 4 AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION PLAISANCE

Monsieur BAUDET, Maire, rappelle le projet de liaison piétonne en front de mer entre les Mielles et le Port.

Il rappelle qu'en ce qui concerne la partie de la liaison piétonne se situant dans le domaine portuaire, la Commission Permanente du Conseil Général, lors de sa séance du 6 Février 2006, a décidé de lancer l'instruction administrative préalable aux travaux ainsi qu'à la modification du cahier des charges à la Concession de plaisance accordée à la Commune.

L'instruction étant achevée, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le projet d'avenant n° 4 du Cahier des Charges de la Concession accordée à la Commune et de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- APPROUVE l'Avenant n° 4 au cahier des charges de la Concession accordée à la Commune par arrêté préfectoral du 14 Mai 1971
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4

*

CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAU USEE ET D'EAU POTABLE - PARCELLE AB 405

Monsieur Daniel ROYAN, 1er Adjoint au Maire, informe l'assemblée que des travaux d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable ont été réalisés sur un terrain situé Boulevard de la Côte d'Emeraude, afin de desservir une nouvelle habitation.
La réalisation de ce réseau a nécessité le passage des canalisations en terrain privé, ceci afin de ne pas créer de tranchée sur le boulevard récemment revêtu, ce qui crée l'établissement d'une servitude.

L'établissement de cette servitude sur la parcelle AB 405 sur une longueur de 23,50 mètres, ouvre droit à une indemnité, pour le propriétaire, couvrant le préjudice subi par la réduction permanente du droit des propriétaires des terrains grevés et pour les dommages causés par les travaux.
Cette indemnité s'élevant à 7,62 € du mètre est arrêtée à la somme de 179,07 €.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle AB 405.**
- **FIXE à 179,07 € l'indemnité pour cette servitude de pose de canalisation sur la parcelle**

VENTE A LA S.A.S. AKERYS- PROMOTION D'UN CHEMIN COMMUNAL DESAFFECTE DERRIERE LE CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 19 du 22 Juin 2006 par laquelle le Conseil Municipal décidait de vendre à Monsieur BOSI un chemin communal désaffecté derrière le cimetière de Saint-Cast d'une surface de 909 m² pour un prix de 45.500 €.

Vu la demande de Monsieur BOSI,

Vu l'arrêté municipal du 5 Octobre 2006 autorisant le transfert de permis de construire au profit de la SAS AKERYS,

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité
- **DECIDE de vendre à la SAS AKERYS – PROMOTION le dit chemin, d'une surface de 909 m² pour un prix de 45.500 €**
- **CONFIE à Maître TEXIER, Notaire à Matignon, la rédaction de l'acte notarié**
- **PRECISE que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Collectivité**

*

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au **10 novembre 2006**

***

Suite à une information erronée concernant le projet portuaire parue dans le quotidien « Le Télégramme », Monsieur le Maire a été amené à demander l'insertion du démenti suivant :

« Suite à une information parue dans l'édition du Télégramme du 9 octobre 2006, Monsieur Henri BAUDET dément avoir indiqué lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2006, le montant des offres faites par les entreprises soumissionnaires pour la réalisation du port.

Bien au contraire, Monsieur BAUDET, face à l'interrogation d'un Elu concernant ces offres, a mis en avant son devoir de réserve et s'est retranché derrière le caractère de confidentialité exigé par le maître d'ouvrage : le Syndicat Mixte de Réalisation.

Le communiqué de presse relatif à cette question transmis aux Correspondants locaux respectait d'ailleurs cette confidentialité et Monsieur le Maire s'interroge quant aux sources du Quotidien Le Télégramme ».

AFFAIRE HESRY : LE POINT

Le comportement et les activités délictueuses de l'ancien Secrétaire Général de Mairie dénoncés en 1998 et sanctionnés par une condamnation en 1999 continuent d'affecter la vie communale.

En effet, si cet agent des collectivités licencié par la Commune pour détournements de fonds publics a remboursé une partie des sommes détournées, il a parallèlement engagé une action judiciaire contre la commune pour non paiement d'un revenu de remplacement !….

Le Tribunal Administratif de Rennes, en date du 10 novembre 2005 conforté par un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Nantes en date du 30 juin 2006, lui a donné raison et a contraint la Commune à lui verser un revenu de remplacement, intérêts moratoires et frais de justice compris, de 19 835,16 € pour la période du 11 décembre 2001 au 31 décembre 2002 (1).

Un deuxième contentieux est en cours pour la période du 1er janvier 2003 au 10 juin 2004 et ce au titre du même revenu de remplacement qui s'élèverait cette fois, intérêts moratoires compris à ce jour, à 24 709,09 €.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il y a fort à parier que la juridiction administrative tranchera par une obligation, pour la Commune à obtempérer.

Les interventions auprès du Garde des Sceaux, du Médiateur de la République et auprès des personnalités politiques locales étant restées sans suite, prenant acte de la décision de l'arrêt de la Cour d'Appel, soucieux d'économiser des intérêts moratoires et souhaitant éviter un impact médiatique peu valorisant pour la Commune, Monsieur BAUDET, conformément à l'avis de l'Avocat Conseil de la Commune, a proposé à l'Assemblée communale d'interrompre l'action en justice en cours en versant « au plaignant » le revenu de remplacement qui serait dû pour la période du 1er janvier 2003 au 20 juin 2004.

Admettant, dans cette affaire, la vraisemblance d'une issue défavorable pour la Commune, une majorité des Elus estime cependant inacceptable que la Cité doive « indemniser » celui-là même qui l'a « dépouillée ».

En conséquence, cette majorité souhaite que l'action judiciaire aille à son terme et que si l'on doit payer, ce soit contraint et forcé.

***

Situation actuelle de cette affaire :

1/ - Sommes dues par l'ex Secrétaire Général

- Sommes détournées :	228.855,28 €
- Frais divers :	13.853,24 €
Total dû :	242.708,52 €

(1) Compte-tenu de l'application de la quotité saisissable, la totalité de cette somme ne peut être imputée sur la dette de Monsieur HESRY.
Seuls 6.234,50 € sont retenus. Monsieur HESRY perçoit donc une somme nette de 12.412,91 €

2/ - Remboursements effectués par l'ex Secrétaire Général

Total : 207.178,21 €

3/ - Sommes restant dues par l'ex Secrétaire Général

- Solde : 35.530,30 €
- Intérêts moratoires : 6.793,66 €
- Frais saisie de vente : 4.825,16 €

Total dû : 47.149,46 €

Si l'on tient compte de la retenue effectuée sur le versement du revenu de remplacement du 11/12/2001 au 31/12/2002 en application du barème quotité saisissable et de la retenue des frais de justice,

Monsieur HESRY reste, à ce jour, redevable envers la Collectivité de 40.914,92 €

***

ELECTIONS

RAPPEL

Deux élections au moins seront organisées en 2007 :

l'Election Présidentielle et les Elections Législatives

Les listes électorales seront closes le 31 Décembre 2006, il reste donc deux mois pour s'inscrire en Mairie sur la liste électorale.

Sont concernés :

1. – les nouveaux arrivants (pièce d'identité et justificatif de domicile)
2. – Résident secondaire (pièce d'identité, justificatifs de domicile et de 5 années d'imposition locale foncière ou d'habitation

Les jeunes nés en 1988 inscrits d'office peuvent s'enquérir en Mairie de l'effectivité de leur inscription.

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Vous recherchez une information rapide et fiable concernant un renseignement administratif

Allô 39.39

- Plus d'encombrement des standards
- Plus de file d'attente aux guichets
- Plus de déplacements parfois infructueux

Allô service Public

39.39

SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DU PORT DE SAINT CAST
DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2006

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 JUILLET 2006

Le Procès verbal du Comité Syndical du 12 juillet 2006 est approuvé sans demande de modification

2/ SUITE A DONNER AUX APPELS D'OFFRES

Monsieur LEWEURS rappelle la réunion de la Commission d'appel d'offres du 26 septembre 2006 portant sur une estimation des lots d'environ 19.5 M€ HT (valeur 2004) ; cette Commission a pris connaissance des résultats des offres des entreprises ; ces offres dépassent largement les estimations pour tous les lots sauf un ce qui a conduit la Commission d'appel d'offres à juger les appels d'offres infructueux. Il précise que le nombre de réponses par lot sauf un n'a pas été à la hauteur des espérances, et que la période laissée aux entreprises, l'été, est une des causes principales : les entreprises du BTP sont en congé en août. Un cahier des charges contraignant et directif, des délais de réalisation des travaux et une organisation du chantier difficile à respecter constituent les autres causes majeures.

Madame TILLON estime que le temps laissé aux entreprises pour répondre et la période d'été n'ont pas été pénalisant pour les entreprises.

Monsieur BREMONT précise que ce fort dépassement n'est pas une surprise, il y a eu de nombreux cas similaires dans le Département. Il précise que le but à atteindre est de rester dans l'enveloppe de 20.5 M€ HT.

Monsieur BREMONT rappelle que les collectivités et la CCI ne se prononceront sur le lancement des travaux qu'au vu des résultats de la 2ème consultation. Il rappelle que les 2 M€ de la Région seront obtenus mais qu'il faut attendre la DM 2.

Monsieur BREMONT indique que le nouveau calendrier est :

- lancement des nouveaux appels d'offres : début janvier 2007,
- réception des offres fin mars 2007,
- signature des marchés au printemps 2007,
- préparation du chantier avant l'été 2007,
- début effectif des travaux en septembre 2007 afin de ne pas pénaliser la saison touristique.

Madame TILLON souhaite qu'un signe fort concernant la réalisation soit rapidement adressé à la population ; certains disent déjà que le port ne verra pas le jour. Ce signe pourrait être la pose d'un panneau d'information et le lancement des expertises des bâtiments privés et publics du secteur concerné au printemps 2007.

Monsieur BREMONT, Président, rappelle les lots qui ont fait l'objet d'un appel d'offres :

- lot FA : fournitures et transport de matériaux inférieurs ou égal à 1 tonne
- lot FB : fournitures et transport de matériaux supérieurs à 1 tonne
- lot A : mise en œuvre des fournitures, terrassement
- lot B : pieux-pontons lourds et ouvrages béton
- lot C : pontons métalliques et équipements

Il rappelle le déroulement de la procédure :

- date d'envoi à la publication : 30 juin 2006
- date limite de la réception des plis : 4 septembre 2006
- ouverture des 1ères enveloppes en Commission interne : 5 septembre 2006.

Toutes les entreprises ayant fourni les renseignements et documents demandés dans les règlements de consultation, la Commission décide d'ouvrir les offres (2ème enveloppe) le 13 septembre 2006.

La Commission d'appel d'offres a pris acte des offres enregistrées et a demandé aux services de procéder à un examen attentif du contenu des offres.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une seconde fois le 26 septembre 2006 et compte tenu des offres particulièrement élevées par rapport aux estimations de service et par rapport à l'enveloppe budgétaire disponible, décide de déclarer les appels d'offres infructueux pour l'ensemble des lots.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, à l'unanimité
- PREND ACTE de la décision de la Commission d'appel d'offres de déclarer les appels d'offres infructueux pour l'ensemble des lots.
- DECIDE de ne pas donner suite à la procédure en application de l'Article 66 du Code des Marchés Publics.
- AUTORISE Monsieur* BREMONT, *Président, à procéder à une nouvelle consultation pour l'ensemble des lots sous forme d'appel d'offres ouvert.

3/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur BREMONT propose l'intervention gratuite des Services du Département en assistance technique du Syndicat Mixte.

Monsieur BREMONT, Président, rappelle la Commission Permanente du Conseil Général du 4 septembre 2006. Cette Commission autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer la Convention de mise à disposition des Services départementaux auprès du Syndicat Mixte de Réalisation du Port de Saint-Cast.

Il soumet à l'Assemblée la Convention de mise à disposition des Services départementaux auprès du Syndicat Mixte de Réalisation du Port de Saint-Cast.

Il demande de l'autoriser à signer la Convention de mise à disposition.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, à l'unanimité
- APPROUVE la Convention de mise à disposition des Services départementaux.
- AUTORISE Monsieur BREMONT, Président, à signer la dite Convention.

4/ POINT SUR LES RECOURS, CHOIX D'UN AVOCAT

Monsieur Fournier rappelle que 2 associations ont déposé conjointement un recours contre l'arrêté préfectoral déclarant le projet d'utilité publique. Cependant, il y a aussi une requête introductive d'instance ; le Conseil Général est donc aussi concerné. Le Conseil Général a décidé de prendre Maître Bois, avocat à Rennes pour un coût estimatif de 3 000 €. Le Syndicat pourrait désigner le même avocat pour défendre ses intérêts propres avec la possibilité d'un partage des honoraires avec le Conseil Général.

Monsieur BREMONT, Président, rappelle la délibération du 12 juillet 2006 l'autorisant à ester en justice.

Il porte à la connaissance de l'Assemblée du dépôt d'un recours à l'encontre de l'Arrêté préfectoral du 12 juillet 2006 déclarant d'utilité publique l'aménagement et la restructuration du port départemental de Saint Cast le Guildo.
Il propose à l'Assemblée de l'autoriser à procéder à la désignation d'un avocat afin de défendre les intérêts du Syndicat Mixte de Réalisation du Port de Saint Cast.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, à l'unanimité
- AUTORISE Monsieur BREMONT, Président, à procéder à la désignation de Maître Bois, avocat à Rennes.
- AUTORISE Monsieur BREMONT, Président, à signer toutes les pièces nécessaires.

5/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur BREMONT, Président, rappelle la délibération du 12 juillet 2006 décidant la création d'une Commission d'appel d'offres selon l'Article 22 du Code des Marchés Publics et procédant par un vote à bulletin secret à l'élection de ses membres.

Il précise que des corrections sont à apporter à savoir :
- qu'il ne peut être désigné de suppléant au Président de la Commission
- qu'il ne peut être lui-même membre de la Commission sauf en tant que Président.

Il propose de rectifier la délibération et de désigner Monsieur Dérian comme Suppléant de Madame TILLON.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, après un vote à bulletin secret, à l'unanimité
- PREND ACTE qu'il ne peut être désigné de suppléant au Président et que Monsieur Brémont ne peut être membre de la Commission sauf en tant que président.
- DECIDE de rectifier la précédente délibération et de désigner Monsieur Dérian comme Suppléant de Madame Tillon.

6/ FEP

Madame TILLON rappelle que le F.E.P. (Fonds Européen pour la Pêche) a succédé à l'IFOP et propose qu'il soit sollicité.

Monsieur BREMONT, Président, rappelle la délibération du Syndicat Mixte d'Etudes du Port de Saint Cast en date du 22 septembre 2004 décidant de solliciter l'IFOP.

Il propose à l'Assemblée de l'autoriser à solliciter le F.E.P.(Fonds Européen pour la Pêche) et à signer toutes les pièces nécessaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, à l'unanimité
- DECIDE de solliciter le F.E.P.
- AUTORISE Monsieur BREMONT, Président, à signer toutes les pièces nécessaires.

***

DERNIERE MINUTE
LES RESTAURANTS DU CŒUR

Les inscriptions préalables à l'ouverture seront assurées :
- Mercredi 22 Novembre 2006 de 9 H à 11 H 30
- Jeudi 23 Novembre 2006 de 14 H à 17 H

33 Rue St-Pierre à Matignon

Cette inscription est indispensable à la dotation normale qui sera attribuée à partir du 7 Décembre 2006.
(se munir des justificatifs nécessaires à l'évolution de votre situation)

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDES PAR MONSIEUR LE MAIRE APRES AVIS DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DU SERVICE INSTRUCTEUR

- **P.C.06M1039** déposé par M. et Mme PROT Dominique, rue du Paradis, pour la construct d'une maison individuelle et clôture
- **P.C.06M1040** déposé par la SCI ALFA NAUTIC, 36, rue de la Croix aux Merles, pour la construct d'une maison individuelle

- **P.C.06M1041** déposé par M. ROULLIER Patrick, 26, rue de la Croix Bienvenue, pour un abri de jardin
- **P.C.06M1043** déposé par M. et Mme DUBOISHAMON Thierry, lotissement de Pen-Guen, pour la construct d'une maison individuelle
- **P.C.06M1048** déposé par M. et Mme BARROUX France, 4, rue Antoine Morin, pour l'extens° d'une maison existante
- **P.C.06M1049** déposé par Mme VOSKOBOINIKOFF Marie-Thérèse, lotissement de Pen Guen, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.06M1055** déposé par M. et Mme ROLLAND Jean-Loup, 5, Boulevard des Callots, pour la construct d'un garage
- **D.T.06M6078** déposée par M. VILT Gérard, 26, rue du Port, pour reconstruction entrée actuelle
- **D.T.06M6091** déposée par M. et Mme FROHARD Daniel, rue de Villeneuve, pour modification des ouvertures
- **D.T.06M6099** déposée par M. et Mme COURTURE Peter, rue de Lesrot, pour la réalisation d'une clôture et un abri de jardin
- **D.T.06M6104** déposée par M. TENNESON, rue de la Chapelle, pour la pose d'une fenêtre pignon sud
- **D.T.06M6105** déposée par M. et Mme LEBARBIER, 9, rue Roseleux, pour l'agrandissement d'une fenêtre

***

LORSQUE L'ENFANT PARAIT

Le 16 septembre 2006 : Colomban CREPY, 10, rue Alfred Marinier
Le 20 septembre 2006 : Valentin LESAIN, chemin du Port aux Oranges
Le 30 septembre 2006 : Constance POINCON de la BLANCHARDIERE, le Val
Le 1er octobre 2006 : Théo GELARDON, rue de la Mardreux

POUR LE MEILLEUR, BIEN SUR

Le 2 septembre 2006 : Angélique BATARD et Emmanuel RUCET, 45, rue de la Croix-aux-Merles
Le 9 septembre 2006 : Carinne BARRE et Bruno MOUCHOUX, 22, rue des Hortensias

ILS NOUS ONT QUITTES

Le 3 septembre 2006 : Denise MOUCHEL veuve LALANDE – 93 ans – La Grohendais
Le 30 septembre 2006 : Maria COQUIO veuve CORLAY – 94 ans – 8, rue des Burons
Le 5 octobre 2006 : Henri LEMONNIER – 67 ans – rue de Hauteville
Le 7 octobre 2006 : Georges TENCE – 84 ans – 45, rue de la Fosserolle
Le 12 octobre 2006 : Roberte BROCARD veuve colle – 102 ans

NECROLOGIE

Notre doyenne n'est plus…..
Madame COLLE, résidente au Foyer Logements depuis 1992 nous a quittés le 12 octobre 2006 à l'âge de 102 ans. Parisienne, Madame COLLE née Roberte BROCARD aura longtemps vécu en Lorraine, au Canada et en Ecosse avant de venir couler une vieillesse sereine en Bretagne à Saint Cast le Guildo.
A ses enfants et toute sa famille, Monsieur le Maire et la Municipalité présentent ses sincères condoléances.

VIE DE LA CITE

HÔTE DE MARQUE

Invité par l'association l'Imagimer dans le cadre du film marin, Jean François DENIAU nous a fait l'honneur de sa visite le vendredi 22 Septembre dernier.

Plusieurs fois Ministre, plusieurs fois Ambassadeur, homme politique engagé dans la construction Européenne, Académicien successeur d'Eric Tabarly, écrivain, journaliste, grand reporter, Député Européen, la palette des charges et des compétences de cette personnalité d'envergure internationale est impressionnante.

Amoureux des grands espaces, de leurs colères et de leurs silences si propices à la méditation et à la réflexion, Jean François DENIAU affectionne tout particulièrement l'océan.
Homme de courage à la volonté inébranlable, il traverse l'Atlantique à la voile après un triple pontage.
Homme de sagesse au parler franc, il insère le mot « idéal » dans le préambule du Traité de Rome qu'il rédige.
Homme de simplicité, d'amitié et de cohérence, il prête sa notoriété au festival du film marin de Saint Cast le Guildo.

Aujourd'hui Président – Fondateur des « Ecrivains de Marine », il produit chaque année un ouvrage. Après « le Secret du Roi des Serpents » (Hachette) en 2005, il a dédicacé durant le Festival sa dernière œuvre : « Survivre » (Plon).

C'est dans une ambiance très conviviale qu'Henri BAUDET, Maire et sa Municipalité ont reçu en Mairie Monsieur et Madame Jean-François DENIAU.
Après le compliment d'usage qui mettait en exergue le courage et l'humanisme de notre illustre visiteur, Henri BAUDET lui remettait la médaille d'honneur de la ville et l'ouvrage de Georges PERNOUD « De port en port ».

***

CALENDRIER GOURMAND

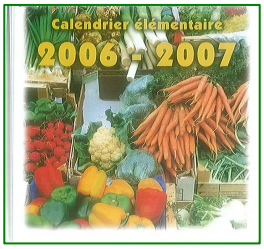

A l'initiative des Adjoints au Maire en charge des affaires scolaires et élaboré par eux un Calendrier Citoyen a été distribué aux enfants des classes élémentaires du département.
Financé par les Communes ce calendrier développant le thème de l'alimentation et de la vie dans le restaurant scolaire contribuera à l'éducation au goût, à la prise de conscience des droits et des devoirs des enfants et enfin à la formation des futurs citoyens que sont les élèves.
Les écoliers de Saint Cast Le Guildo ont bénéficié de ce document qui trône en bonne place sur leur pupitre.

***

SALON NAUTIQUE

Saint-Cast le Guildo et son Office du Tourisme seront présents au Salon nautique de Paris du 2 au 11/12/06.
Nos représentants seront heureux de vous accueillir sur le stand Côtes d'Armor – Bretagne
Les activités du Centre Nautique de Saint-Cast le Guildo et de celles du domaine nautique du Pays de Dinan y seront présentées.

LA POSTE

L'Etablissement « La Poste » a définitivement fermé son guichet de notre Dame du Guildo. La direction départementale a motivé cette mesure par une baisse sensible de ses activités (moins d'une heure par jour).

Regrettant cette décision et souhaitant que perdure ce service public au Guildo le Conseil Municipal a proposé d'accueillir à la mairie annexe l'Agence Postale qui doit assurer la quasi-totalité des opérations courantes de la Poste :

- gestion du dépôt de courrier (timbres, recommandés, Collissimos, colis poste…
- opérations de retraits et de versements sur le CCP et la Caisse d'Epargne (300 € par semaine)
- Envois et paiements des mandats cash.

Assuré par un agent Communal, ce service est opérationnel chaque matin depuis le **lundi 2 octobre.**

Heures d'ouverture du lundi au samedi - 9 h / 12 h

Afin de faciliter le travail de l'agent, une dizaine de minutes seront réservées en début et fin de matinée pour préparer et clôturer les opérations postales
Aucun changement pour le secrétariat de la mairie qui reste ouvert chaque jour (sauf mercredi et samedi après-midi) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

***

ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Après de dures années de guerre, les Allemands déclenchèrent, en 1918, une série de violentes offensives, en Picardie le 21 mars, dans les Flandres en avril, sur la Marne le 27 mai, sur Metz le 9 juin et en Champagne le 13 juillet.

Foch fut alors nommé Commandant en Chef des forces alliées. Il lança une série de contre-offensives au sud de Soissons le 8 juillet, en Picardie en août, puis de la Meuse à la mer en septembre, obligeant les Allemands à battre en retraite.
Le 4 novembre le Maréchal Hindenbourg décida la retraite générale et l'armistice fut demandé le 7 août et signé dans la clairière de Rethondes dans un wagon le 11 août, après que l'empereur Guillaume II eut abdiqué.

Les conditions de cet armistice avaient été arrêtées le 4 novembre à Versailles par le Conseil Supérieur de la Guerre des Alliés.
Le Général Foch écrivit son célèbre Ordre du Jour « Officiers, Sous-Officiers et Soldats des armées alliées, vous avez gagné la plus grande bataille de l'Histoire !, et sauvé la cause la plus sacrée : **la liberté du monde !** Soyers fiers ! D'une gloire immortelle vous avez paré vos drapeaux. La postérité vous garde sa reconnaissance ! »
Le feu cessa à 11 heures du matin, reconduit le 13 décembre, puis le 16 janvier 1919 et le 16 février, jusqu'à la signature du Traité de Versailles le 28 juin 1919.

Ce conflit fit 8.700.000 morts dont 1.390.000 français.

***

UNE CASTINE CELEBRE VIENT DE DECEDER

Castine elle était puisque née à Saint-Cast. Célèbre elle l'était aussi puisque reconnue dans le monde comme « Chef de Chant » d'exception.
Mais qui la connait à Saint-Cast ? Très peu de personnes sans doute !
Et pourtant, Nathalie-Irène Aîtoff est née à Saint-Cast le 30 juillet 1904 à deux heures du matin.

Son père, David Aîtoff, émigré russe, avait alors 50 ans. Il était géographe et mathématicien.
Sa mère, Catherine Alexerjeff avait 35 ans et n'avait pas de profession.
Ils étaient de Paris (XIVème) mais étaient venus « aux bains de mer » à Saint-Cast avec un ami, le docteur Georges Le Senec de Kervilly qui fut témoin de sa naissance.
Le second témoin pour la déclaration de sa naissance en mairie, fut monsieur Auguste Boulloux, qualifié de « propriétaire ». C'est sans doute lui qui louait l'appartement ou la maison où ils se trouvaient.

Dans son adolescence Irène Aîtoff fut présentée, à Paris, à Alfred Cortot, le grand pianiste, castin d'adoption durant plusieurs années car il y possédait une villa. Pour la petite histoire, son piano se trouvait dans son salon, face à la mer, face aux Iles Ebihens mais la vue magnifique qui s'offrait à lui, lui coupait l'inspiration et il dut retourner son piano.
Irène rentra donc au conservatoire de musique, et à sa sortie devint pianiste et chef de chant.
Elle devint l'une des figures incontournables du monde lyrique pendant toute la deuxième moitié du XXème siècle.

De 1932 à 1939 elle fut l'accompagnatrice attitrée d'Yvette Guilbert aux grandes heures du Moulin Rouge.

A partir de 1940 elle fut la collaboratrice des grands chefs d'orchestre, Charles Münch, Pierre Monteux, et d'autres.

Elle travailla aussi avec Georges Solti, Charles Dutoit et Carlo Maria Guilni et fut longtemps chef de chant des festivals d'Aix-en-Provence et d'Orange dont le fondateur Daniel DUSSURGET , conquis par cette musicienne, fine, légère, devenue une légende dans la profession la surnomma la « Veuve MOZARD »
MOZARD, le seul homme de sa vie (pas de mari, pas d'enfants) trône en médaillant sur son piano au milieu de ses partitions. Il est son Dieu et elle lui a consacré toute sa vie, avec une attention de vestale sourcilleuse et aimante.

En 1960 elle fut sollicitée par le grand Herbert Von Karajan afin d'assurer la préparation des chanteurs de Pélléas et Mélisande, l'œuvre de Claude Debussy.

Irène Aîtoff est décédée à Paris le 5 juin 2006 à l'âge de 101 ans en pleine possession de son art.
Le lendemain de son décès le mardi 6 juin 2006, le ministre de la culture, monsieur Renaud Donnedieu de Vabres lui a rendu un vibrant hommage, disant entre autres « elle a joué un rôle majeur dans la diffusion de la musique française à travers le monde »

Jean Poulain

***

TOURISME INFOS

www.saintcastleguildo.com www.saintcastleguildo.fr

OBSERVATOIRE LOCAL DU TOURISME

Depuis des années la fréquentation touristique est estimée par interviews des différents acteurs pour connaître leurs impressions. Les informations recueillies restent bien sûr subjectives.
Traditionnellement la fréquentation touristique de Saint Cast le Guildo, passe de 3300 habitants l'hiver à 33000 l'été, ce dernier chiffre ne s'appuie sur aucune donnée statistique fiable.

Le Comité Départemental du Tourisme des Côtes d'Armor fournit tous les ans différentes statistiques sur la fréquentation touristique du département.

Il nous parait indispensable de connaître le positionnement de Saint Cast le Guildo dans le département.

Nous avons donc décidé de mener une enquête périodique auprès des acteurs touristiques pour mettre en place un « **observatoire local du tourisme** » dont le but est de mesurer l'évolution de la fréquentation touristique pour en déduire les retombées économiques mais également pour permettre aux acteurs, y compris l'Office de Tourisme, d'orienter leurs politiques d'investissement, de promotion et de commercialisation.

Dans un premier temps nous souhaitons mesurer mois par mois le nombre de nuitées (un touriste/une nuit) « consommées » par modes d'hébergements.

Hébergements marchands
- Hôtel
- Résidence de plein air (campings)
- Résidence de tourisme
- Village de vacances, hébergement collectif
- Meublé, location saisonnière, chambre d'hôtes

Hébergements non marchands
- Résidence secondaire

Dans un deuxième temps nous pourrons mesurer l'évolution de la durée moyenne des séjours, l'amplitude du pic de fréquentation, la répartition français/étrangers, le top ten des nationalités, etc…

Nous n'oublions pas les autres acteurs du tourisme, commerçants, restaurateurs, artisans, mais nous devons définir précisément avec eux les indicateurs les plus pertinents.

Hébergeurs, n'hésitez pas à répondre à notre questionnaire dont le seul but est de mesurer l'évolution du poids économique du tourisme à Saint Cast le Guildo.
Nous comptons sur votre participation

Nous vous garantissons la totale confidentialité des informations que vous nous fournirez.

Vous serez bien sûr informés du résultat de cette enquête.

POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Place aux Mômes Spectacle pour enfants le 1er novembre 17h Salle d'Armor (gratuit)
Stage de peinture de 5 jours, (sous réserve du nombre de participants)
Soirée bretonne, step, randonnée
Renseignement à l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme sera présent sur le stand Bretagne/Côtes d'Armor pendant toute la durée du Salon Nautique du 2 au 11 décembre 2006.
Nous aurons plaisir à vous accueillir

Jean-Pierre VALES

C'est après une belle navigation de port en port, au cours de laquelle le festival a embarqué à son bord Jean-François DENIAU et près de 6300 festivaliers dont 1400 jeunes, et plus d'une trentaine d'invités, que nous préparons déjà la 7ème édition qui accostera sur les îles…

Un rappel du Palmarès de l'édition 2006:
Compétition documentaire
- Vainqueur du Prix du documentaire Planète Thalassa/ L'Imagimer
« La traversée » d'Elisabeth Leuvrey.
- Mention spéciale du jury :
« Paul dans sa vie » de Rémi Mauger
Prix du Jeune Public Pierrick Goter
« La mer » de Salvator Mereu
-Mention spéciale du jury :
« Comment naissent les sirènes », film d'animation anglais de Joan Ashworth.

En attendant la prochaine édition, l'*ImagiMer* vous donne rendez-vous le **23 novembre à 20h30 au cinéma l'Eden** pour la projection du documentaire primé : **« La traversée »** d'Elizabeth Leuvrey dans le cadre du **« Mois du film documentaire », en présence de la réalisatrice.**

Avec le soutien du Conseil Général des Côtes d'Armor qui a confié la coordination départementale à l'Association Double Vue, et qui bénéficie du soutien technique et conseil de la Société Amphy.

Tout l'équipage de l'association « ImagiMer » remercie ses partenaires, ses bénévoles, les services techniques de la ville ainsi que les commerçants de Saint-Cast Le Guildo.

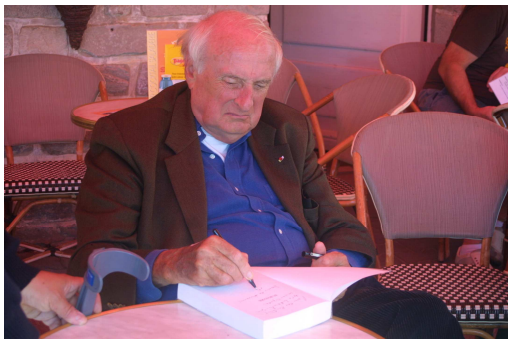

Dédicaces de Jean-François Deniau au Square Café, le 23 sept. 2006.

6 rue de la Bataille
22380 Saint-Cast -Le Guildo
T. 02.96.81.03.00 / F. 02.96.81.03.01
festival.film.marin@wanadoo.fr
www.festival-imagimer.com

27. Lettres d'un Poilu de l'Isle.

Voici des lettres que Joseph Pierre, de l'Isle en Saint-Cast, écrivait du front à une amie. Ces documents bruts, témoignent du moral d'un Poilu Breton de la fin 1914 à 1917. Joseph Pierre était au Chemin des Dames. Son régiment, parmi les 130 touchés par des « refus collectifs d'obéissance » lors des grands combats de Mai et Juin 17, sera envoyé en Juillet, dans le terrible secteur d'Ypres, en Belgique.

Le 22 décembre 1914.
Ma chère Aline et chers amis,
Deux mots pour vous dire que je suis en bonne santé mais ce n'est pas sans misère, depuis bientôt 8 jours que je mène une vie souterraine face à face avec les Boches, nos tranchées sont à peine à 200 mètres des leurs aussi le premier qui fait voir son nez se fait fusiller sans pitié. Entre nos tranchées il y a des tas de morts Français et Boches que l'on ne peut enfouir, c'est terrible à voir, si on reste dans cette position, çà va être le choléra.
J'ai couché pendant 4 jours dans un cimetière, dans une casemate que j'y avais creusée, heureusement, les obus sont tombés tout autour.
Probablement que prochainement nous tenterons un coup d'assaut pour chasser ces barbares. Cela nous coûtera cher en fait de vies humaines mais cela ne peut durer ainsi. Espérons que nous aurons le dessus et que nous les renverrons chez eux pour toujours.
[…]
Je termine en vous embrassant tous et vous envoyant mes meilleures amitiés.
Joseph Pierre.

—

Bouffigneux (Aisne) 1er Janvier 1915.
Ma chère Aline,
J'ai bien reçu ta lettre du 28 qui m'a fait bien plaisir, car ici le seul désennui que j'ai c'est de lire les rares correspondances que je reçois.
Moi aussi je vous souhaite une bonne et heureuse année. Espérons que 1915 nous sera plus favorable à tous que l'an passé. Je suis toujours bien portant quoique je l'aie parée belle plusieurs fois. Je tenais toujours mon poste dans le cimetière de Berry au Bac, les obus tombaient tout autour de nous, nous recouvraient de terre, nous étions méconnaissables, et quand on voyait qu'aucun d'entre nous n'était blessé on rigolait, c'est épatant on ne pense pas à la mort. Quoique cette journée là nous avons eu 3 morts et 15 blessés. En revanche un de nos obus est tombé en plein dans la tranchée Boche. Nous avons très bien vu têtes jambes, bras sautés séparément à 15 mètres en l'air. […] Si le système de tranchées continue la guerre durera bien 10 ans. Voyant çà nous ne sommes pas prêts de retourner à Montbran ensemble.
Pourvu que je m'en retourne tout entier, du moins en bonne santé.
Par ici il pleut tous les jours, vilain temps. On marche dans le mortier, c'est du froid des pieds que je souffre le plus, il y en a pas mal qui ont déjà les pieds gelés. C'est horrible de souffrir comme çà avant de mourir. Mais on ne pense pas là dedans. Nous avons du courage assez pour nous faire oublier les fatigues.
En attendant de nous revoir tous en bonne santé, reçois en même temps que ton père, ta mère et Lucie, mes meilleures amitiés.
Joseph Pierre.

—

Le 17 Mai 1915
Ma chère Aline,
J'ai bien reçu ta lettre. Tant qu'à moi çà va toujours assez bien, mon nouveau secteur ne vaut pas mieux que le premier. Les Boches ne sont point commodes par ici, du dehors de nos fils de fer aux leurs nous avons à peine 50 mètres à nous séparer. La nuit dernière j'ai été faire une patrouille et par hasard j'ai mis le pied sur un, mais il ne portait pas risque de me faire du mal : il y a au moins deux mois qu'il est tué, je t'assure qu'il ne sent pas bon. Il y en a encore une vingtaine dans nos barbelés qui fouettent pas mal quand le vent vient de là, çà sent le Boche à plein nez. Ces jours-ci les communiqués ne sont pas mauvais. Ah ! ce

qu'on a pu perdre du monde, c'est épouvantable.
Je t'assure que je voudrais bien que tout çà soit terminé, j'en ai plein le dos, c'est tout de même trop long pour nous surtout depuis Décembre que nous sommes dans les tranchées.[…]
Mon ancienne escouade se rappelle bien de vous et de Rabardel. Ils sont tous bien portant à part quelques égratignures, malheureusement il n'en est pas de même de beaucoup de camarades que j'avais.
Mais que veux-tu il faut en prendre et en laisser puisque c'est la guerre, j'avais planté quelques pensées en dessus de mon gourbis, et tu sais je les soigne bien. Je t'en mets une, elle est bien des tranchées celle-là. Pourvu que les Boches ne me la démolissent pas.
Je termine ma chère Aline en t'embrassant ainsi que Lucie et tes chers parents.
J. Pierre

—

Le 19 Janvier 1917
Ma chère Aline, Sous une pluie battante j'ai rejoint ma Cie. aux tranchées, je t'assure que j'étais frais. J'avais de l'eau au-dessus de la cheville depuis qu'il n'a fait que pleuvoir ou neiger si bien que maintenant c'est une vraie bouillie. Toutes les nuits nous sommes obligés de refaire nos tranchées que les Boches ont toutes démolies par un terrible bombardement, le secteur est mauvais maintenant. Si ce temps là continue il y en aura plus d'un qui aura les pieds gelés. Que veux tu c'est toutes les misères possibles par-dessus le marché de la guerre. Sans savoir quand est-ce qu'elle finira c'est tout de même malheureux qu'il n'est pas moyen d'arriver à une entente, jamais depuis des mois je n'avais été aussi dégouté.
Dire qu'à l'arrière il y a tant d'embusqués qui n'ont jamais goûté à ce que c'était que la misère, il paraîtrait que leur peau est plus chère que celle de ceux qui sont toujours à même de se faire tuer. Et c'est ceux là qui crient jusqu'au bout.
Moi je l'avoue bien que j'en ai plein le dos. Enfin pourvu que la santé et la veine m'accompagne jusqu'au bout. J'espère que toute ta famille est en bonne santé et que nous pourrons nous revoir bien portant à la fin de ce terrible cauchemar.
En attendant je t'embrasse bien affectueusement ainsi que tous les tiens.
Joseph.

—

17 Août 1917.
Monsieur,
Je vous adresse sous ce pli la somme de 75^{+} que votre fils le Sergent Pierre m'avait remise avant l'attaque du 31 Juillet, je vous expédie par le même courrier un paquet recommandé contenant sa montre, son stylo et divers objets. J'attendais toujours un mot de Pierre qui était mon ami et qui a été blessé le 31 Juillet. Je suppose qu'il vous aura écrit et que vous pourrez lui faire parvenir l'argent et les objets dont il aura besoin.
L. Rochedy

—

21 Août 1917
Monsieur Pierre, Isle St. Cast, Côtes du Nord.
Monsieur,
Mon pieux mensonge n'a servi à rien puisque la fatale nouvelle de la mort de votre cher fils vous est parvenue. […] Sergent fourrier au moment de l'attaque je fus témoin de sa mort héroïque lorsqu'il tomba frappé par un éclat d'obus un moment où nous commencions à organiser les positions acquises. Je vous fait parvenir intégralement ce que contenait son porte feuille remis par le Sergent Sauvage. Une pièce de 2^{+} incluse m'a servi à payer les frais d'envoi du colis et de l'argent déposés entre les mains du sergent Bardiaux (Adjudant de Bataillon au 4ème Bat. du 201ème).
Votre fils étant à solde mensuelle c'est Monsieur l'officier payeur du 201ème qui vous fera suivre le montant de sa solde de Juillet.
Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes sincères condoléances.
L. Rochedy

Doc. F. HAMON

MARCHE DE NOEL à SAINT-CAST

L'école du Sacré-Cœur organise son 5ème grand marché de Noël le

Dimanche 10 Décembre 2006

Ce marché s'adresse aux artisans, commerçants, associations et particuliers qui désirent exposer ou vendre leur production gastronomique ou artistique.
Afin de financer l'organisation et la promotion de ce grand marché de Noël, une petite participation sera demandée à chaque exposant pour la journée.
Pour tout renseignement, contacter Mme DECOENE au 02 96 41 22 98 / ou l'Ecole au 02 96 41 82 76

***

ECLD – PAROLES D'UN SOIR
Simone BREUZE accueillera les participants à « Paroles d'un soir »

Jeudi 16 Novembre à 20 H 30 - Salle d'Avaugour - Notre Dame du Guildo

En coopération avec l'Office de Tourisme du Pays de Matignon, l'Abbé Bernard HEUDRE, Vicaire Général du diocèse de RENNES, Président de la Société archéologique et historique de Fougères conduira son auditoire sur les traces d'Hippolyte de La MORVONNAIS, poète et maire de Saint-Pôtan (1850) fondateur de la paroisse du Guildo - **Entrée Libre**

***

Rappel

HISTOIRE DES RELIGIONS
A l'initiative de l'ECLD et de Simone BREUZE, Maryse LAVOCAT interviendra de nouveau
SALLE D'AVAUGOUR (étage Mairie du Guildo)
de 9 H 30 à 11 H 30
les Samedis 25 Novembre et 2 Décembre 2006
sur les thèmes :
1. « Femmes en religion, Femmes et religion » 2. « Védisme, brahmanisme et boudhisme »
Participation au frais : 6 €uros la séance

CLUB DES PIERRES SONNANTES
Activités du 4e Trimestre 2006
- **Club ordinaire** 14 heures Salles des Pierres Sonnantes - Mercredi 8 novembre, 6 et 20 décembre

- **Marche**

Mercredi 15 novembre : LANCIEUX « entre terre et mer » : Moulin de Buglais, le Tertre Corlieu, Pointe de Buglais, plage St Cieux.
Mercredi 29 novembre : PLURIEN
Départ : parking en face du camping du Morais à Sables d'or les Pins, la gare théâtre de Verdure, golf, Villa Collignon, Chapelle N.D. des sables.

Mercredi 13 décembre : PLENEUF VAL ANDRE
Départ : Tour de la pointe de Dahouet, port de Dahouet, pont Carla, la Guette, Anse de Pissot, oratoire N.D. de la garde, port de Dahouet.

- Thé dansant : Dimanche 19 novembre à 14h30 à la salle d'Armor avec l'orchestre FERNAND FAVREL - Entrée : 5,50 €

- **Repas de Fin d'année**
Mercredi 22 novembre à 12 heures à la Salle d'Armor : repas de Noël servi par le Chêne au Loup et animé par Jean-Claude BOURGET
Prix du repas : - adhérent : 21€ / - non adhérent : 36 € - Inscriptions avant le 15 Novembre auprès de :
- Marie Thérèse OLERON au 02.96.41.07.45 / - Odile HAMONIAUX au 02.96.41.20.35

COMITE des FETES

LE POINT

Après la saison, faisons le point de nos activités.

Début juillet nous avons organisé la traditionnelle « FOUEE de la SAINT-JEAN ». La fréquentation fut bonne malgré l'espace restreint sur le trottoir le long de la Plage. Nous avons été obligés de la faire sur ce site, certains commerçants de Saint-Cast ne voulant pas (même pour quelques heures) que nous utilisions le boulevard de la Mer. Notre refus équivalait à ne pas organiser la fête.

Le 14 juillet, ce fut le bal Salle d'Armor avec « La Belle Epoque »le public venant toujours très nombreux apprécier cet orchestre.

Les 14, 15, 16 juillet la première brocante. 15 exposants présentant sous 3 chapiteaux des meubles.

22 et 23 juillet Square Pellion première foire aux peintres (54 exposants) (

12 et 13 août deuxième brocante (12 exposants) et deuxième foire aux peintres (50 exposants)

Le 15 août participation à la Bénédiction de la Mer avec dépôt de gerbe en mer.

Le 20 août remise de la coupe du Comité des Fêtes au concours hippique au Bois Bras.

Nous étions présents lors du forum des associations le 9 septembre. Il faut noter qu'au cours de la journée très peu de visiteurs se sont intéressés à nos activités.

Le 10 septembre « Passion et Mémoire en Fête » exposition des métiers anciens et artisanaux, collectionneurs. Peu d'exposants cette année, la date étant trop tôt hélas en septembre. Nous devions faire l'exposition le 17 septembre, mais la salle d'Armor était retenue pour la journée du patrimoine, et la salle des Fêtes fut libre ce jour là, le Patrimoine n'ayant pas d'exposition. Notre fête « Passion et mémoire en Fête peut s'intégrer dans une journée du patrimoine.

Les affiches des festivités éditées en collaboration avec l'office de tourisme ont été distribuées par 3 bénévoles. 100 affiches à chaque distribution d'avril à août.

Cette année le carnet des annonceurs réalisé en couleur fut imprimé en 8000 exemplaires et la aussi mis en place par le comité. Un grand merci à tous les annonceurs qui nous ont fait confiance pour la réalisation de ce document toujours apprécié.

Toutes ces activités ne peuvent s'organiser qu'avec le concours des bénévoles du comité, trop peu nombreux. Remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui nous aident à mettre en place l'organisation de nos manifestations. Encore une fois bénévoles trop peu nombreux. Le comité de ne saurait survivre dans ces conditions

Depuis plusieurs années nous demandons aux assemblées générales des bénévoles Peu de réponse à chaque fois. Ce phénomène du bénévolat n'est pas spécial à notre association, à croire que la famille des bénévoles est une famille en voie d'extinction.

Après plusieurs années de présence (7 ans pour certains) quelques-uns uns lèvent le pied. Il serait dommage que notre association soit mise en sommeil ou disparaisse si une relève n'arrive pas.

Aussi notre demande se fait pressante pour avoir de nouveaux bénévoles. Que celles ou ceux qui voudraient s'investir pour reprendre les animations déjà en place et pourquoi pas en inventer d'autres, se fassent connaître. L'activité du comité se fait entre amis, en famille. Que les critiques ne vous redoutent pas, vous garderez les bonnes ; les autres négatives vous les oublierez vite.

Faites vous connaître en donnant vos coordonnées en écrivant

COMITE DES FËTES B.P . 22 – 22380 SAINT-CAST le GUILDO

Ou lors de votre présence à **l'assemblée générale le 12 janvier 2007 à 20 h 30, à la salle Bec Rond**.

Merci d'avance et à bientôt.

Jean Laurent

BLOC NOTES / INFOS

ELAGAGE DES BRANCHES – TAILLE DES HAIES

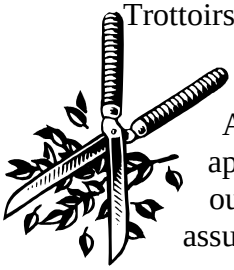

Trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers se multiplient dans la cité et de plus en plus les haies débordantes, voire envahissantes se révèlent gênantes et dangereuses pour les usagers.

Arrivant à la période propice à l'élagage et à la taille, il est rappelé que les arbres et plantations appartenant aux riverains de la voie publique, parfois porteuse de lignes aériennes téléphoniques ou électriques, doivent être élagués de manière, à éviter une dégradation de ces réseaux et à assurer la libre circulation de tous véhicules et des piétons.

Les propriétaires concernés sont mis en demeure de réaliser au plus vite ces travaux d'élagage.

***

C.L.I.C – Centre d'Information et de Coordination - Lamballe / Penthièvre

Le CLIC Lamballe / Penthièvre est un réseau de compétence au service des personnes âgées et de leur famille.
Les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, leurs familles et les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile constituent le public concerné par le CLIC.

Le CLIC s'est donné pour mission de :

- informer	- orienter	- fédérer
- évaluer	- accompagner	- faciliter les démarches
- aider	- coordonner	- faciliter les démarches

les personnes confrontées aux problèmes du vieillissement.
Son secteur d'intervention couvre notamment le canton de Matignon.

PERMANENCE CLIC - LAMBALLE-PENTHIÈVRE 4ème vendredi du mois de 9h30 à 12h30
Centre de la Solidarité Départementale – Rue Guerches - 22 550 MATIGNON - ☎. 02 96 41 02 52
Vendredi 27 Octobre 2006 / Vendredi 24 Novembre 2006 / Vendredi 22 Décembre 2006
Vendredi 26 Janvier 2007 / Vendredi 23 Février 2007

***

Jeune femme, 22 ans, propose aide aux devoirs (niveau primaire et collège) ou garde d'enfants à domicile (paiement chèque emploi service)
☎02-96-41-66-34 06-71-49-77-55

***

ATELIER DESSIN PEINTURE

Les cours ont repris depuis le 30 septembre 2006, à l'école Public Place de l'Eglise au GUILDO Ceux-ci se déroulent chaque samedi de 14 h à 15 h pour les enfants et de 15 h 30 à 17 h 30 pour les adultes
3 Places pour enfants sont disponibles
S'inscrire en téléphonant au 02.96.41.92.63 (le soir de préférence »

EMPLOI DU TEMPS DES **ESPACES-JEUX** et des **ATELIERS** du RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES de la Communauté de Communes du Pays de Matignon
NOVEMBRE et DECEMBRE 2006

Jour	Lieu- espace-jeux ou atelier	Horaire
Mardi 14 novembre	**PLEVENON-** espace-jeux	10-12h
Jeudi 16 novembre	**FREHEL-** peinture	10-12h
Jeudi 16 novembre	**SAINT-LORMEL-**Réunion-L'alimentation du jeune enfant	20h15
Mardi 28 novembre	**HENANBIHEN-** espace-jeux	10-12h
Mardi 12 décembre	**MATIGNON-** SPECTACLE gratuit (sur réservation) suivi d'un petit goûter de fin d'année	A 10h30
Jeudi 14 décembre	**SAINT-POTAN-** espace-jeux	10h-12h

Pour les lieux, voir au dos.

Les espaces-jeux sont ouverts gratuitement aux assistantes maternelles, aux parents, grands-parents… accompagnant un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 3 ans.

Depuis le mois de mai 2005, le Relais Parents Assistantes Maternelles met en place un ***prêt de livres*** gratuit. N'hésitez pas à venir en feuilleter et en emprunter lors de vos visites aux espaces-jeux.

Etant mis en place par le Relais Parents Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes du Pays de Matignon, les personnes peuvent venir à autant d'espaces jeux qu'elles le souhaitent.

Pour plus de renseignements, contacter Pauline NEHLIG, responsable du Relais Parents Assistantes Maternelles au 02.96.41.26.91 (ligne directe) ou au 06.64.34.64.05.

Lieux des espaces jeux : Matignon: Communauté de Communes / Hénanbihen : garderie péri-scolaire / Fréhel : salle de la grande abbaye / Saint-Potan : garderie péri-scolaire / Plévenon : salle polyvalente

SPECTACLE Compagnie Ecoutez voir - Artiste : Florence ARNOULD
Le mardi 12 décembre 2006 - A 10H30
A la Communauté de Communes du Pays de Matignon
Pour réserver, appeler au 06 64 34 64 05- préciser le nombre d'enfants-
Spectacle gratuit, financé par la Communauté de Communes du Pays de Matignon, la CAF et le Conseil Général.

REUNION
Le Jeudi 16 novembre 2006 - A Saint-Lormel - Salle des fêtes - A 20H15
Thème : l'alimentation du jeune enfant - Intervenant : Madame Lydie CARRO-diététicienne
Pour que la réunion réponde au maximum à vos attentes, merci de me communiquer vos questions que je transmettrai à Mme CARRO.

***

C.A.U.E

Permanence de Mme Claude CHEREL-GIRAUD, Architecte Conseil du CAUE **chaque 2è et 4ème vendredi du mois de 9 h à 12 h** - A la subdivision de l'Equipement, boulevard Kennedy à Pléneuf Val André - Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous au 02.96.63.12.50

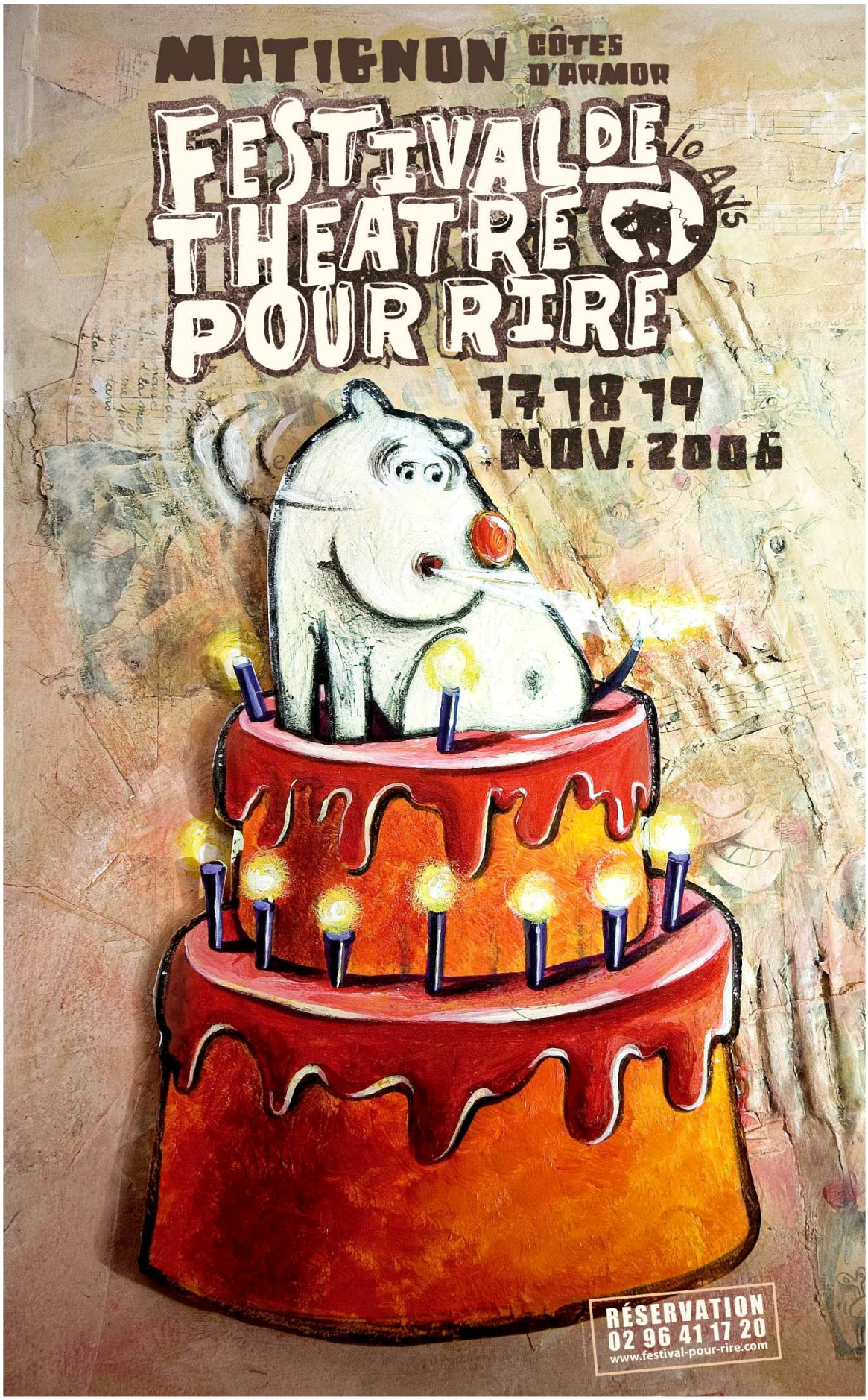
MATIGNON
CÔTES D'ARMOR
FESTIVAL DE THEATRE POUR RIRE
17 18 19 NOV. 2006
RÉSERVATION
02 96 41 17 20
www.festival-pour-rire.com

FESTIVAL DE THEATRE POUR RIRE

MATIGNON

17 18 19 NOVEMBRE 2006

LE FESTIVAL FETE SES 10 ANS

LES SPECTACLES

VENDREDI **21 h** **Les COUSINS** ***y'a pas d'quoi rire !***

Trois malicieux rentrent sur scène et on hallucine ! et plus ça va, plus c'est pire !

SAMEDI **17 h** **Patrick ROBINE** ***la danse du séquoia***

Ce drôle de saltimbanque nous emmène vers des contrées et des destins variés, allant de la danse du séquoia à l'œuf sur le plat cuit à l'américaine ! un régal de jeux de mots, de mimes et de bruitages

SAMEDI **20 h 30** **Les ARTHURS** ***Shakespeare … le défi !***

Ils rendent hommage à Shakespeare… 37 pièces en 90 minutes, bien sûr, ce n'est pas sérieux ! un spectacle tonitruant qui ne laisse aucun répit !

SAMEDI **23 h** **Les POUBELLES BOYS** ***Nouveau recyclage***

Une histoire de fous, de bricolage et de plastique ! ces musiciens fantaisistes, gagmen, bruiteurs bluffent la salle et la font chanter

DIMANCHE **14 h 30** **ASTUCE et Cie** ***Le roi sans tête***

L'histoire d'un roi…en fait, un film réalisé en direct où théâtre musique et vidéo s'entrelacent dans un tourbillon de bonne humeur

DIMANCHE **17 h** **CHRISTOPHE ALEVEQUE** ***Debout !***

Pour son nouveau spectacle, il avait décidé de se calmer ! rien à faire ! le naturel a repris le dessus !

DIMANCHE **21 h** **Les BONIMENTEURS**

Véritables acrobates du rire, ils laissent le choix des armes et des thèmes au public. Un spectacle interactif drôle, fin, impressionnant !

Prix des places :

1 spectacle : 12 € 2 spectacles différents : 11 €

passeport 7 spectacles : 65 € enfant 4 à 12 ans : 6.50 €

Réservations à l'Office de Tourisme, 02 96 41 12 53 et au 02 96 41 17 20

Billetterie sur place ouverte dès le 13 novembre

GRATUIT ! au cabaret du « chien qui rit », sous les Halles,

des animations l'après midi

le dimanche : COLETTE MIGNE, clown conteuse

le samedi et le dimanche :le cirque « LA CABRIOLE »acrobates, mimes jongleurs

des concerts le soir

le vendredi : **JOB** , CONCERT HUMORISTIQUE

le samedi : **VAN DE VEN**, BLUES- ROCK

le dimanche : **L'ECHO RICANE** , CHANSONS EN VRAC

à la salle des fêtes : une exposition réalisée par les écoliers de la Communauté de Communes sur le thème de **l'anniversaire** samedi et dimanche de 14 h à 18 h

visitez notre site : **www.festival-pour-rire.com**

Un temps pour Soi
& de bien-être
Centre de beauté

Semaine découverte

30 minutes
22 €

Du 21 au 25 novembre

Notre compétence pour faire de cet instant privilégié un authentique moment de détente et de beauté.

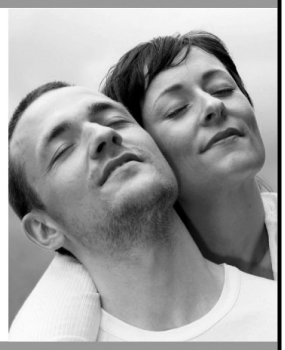

Un temps pour Soi

fête ses 20 ans avec vous

du 21 novembre
au 16 décembre

4 semaines inoubliables

Semaine corps

Du 28 novembre au 2 décembre

1 h 15 de bien-être

75 minutes de cocooning

4 500 secondes de zénitude

45 €
au lieu de 65 €

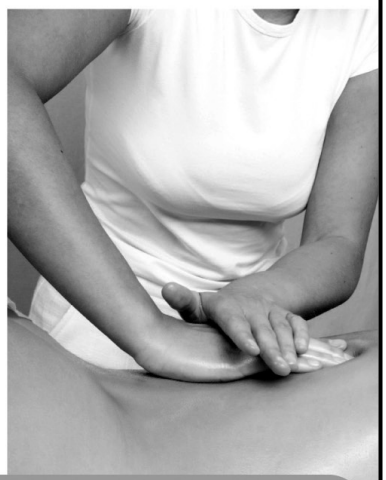

Semaine visage

Du 5 au 9 décembre

Les soins spécifiques d'1 h 30

Notre savoir-faire allié à des soins de haut niveau pour des résultats visibles et immédiats.

A découvrir ou redécouvrir, le lifting biologique de Pier Augé.

50 €
au lieu de
69 €

Atelier maquillage

Du 12 au 16 décembre

Dans une ambiance conviviale, apprenez à mettre en valeur votre image et votre féminité.

Maquillage bio certifié Ecocert

60 minutes
39 €

02 96 41 87 61

25, rue piétonne - 22380 Saint-Cast-Le-Guildo

Ouvert toute l'année

Et le plaisir de recevoir des CADEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE SAINT-CAST LE GUILDO

LE REPAS DE FIN D'ANNEE

OFFERT PAR MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUX PERSONNES **NEES AVANT LE 1ER JANVIER 1936** EST PREVU

LE DIMANCHE 17 DECEMBRE 2006
SALLE D'ARMOR

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE
20 NOVEMBRE 2006

✂ .....

☐ **REPAS DE FIN D'ANNEE**

Monsieur : ..... Date de naissance : .....
Madame : ..... Date de naissance : .....
Nom de jeune fille (pour les femmes mariées ou veuves) : .....
Adresse : .....
.....
.....
Téléphone : .....

SI VOUS ETES DANS L'IMPOSSIBILITE DE REPONDRE A CETTE INVITATTION UN COLIS VOUS SERA REMIS CONTRE LE BULLETIN DETACHABLE CI-DESSOUS.

☐ **COLIS DE NOEL**

Monsieur : ..... Date de naissance : .....
Madame : ..... Date de naissance : .....
Nom de jeune fille (pour les femmes mariées ou veuves) : .....
Adresse : .....
.....
.....
Téléphone : .....

TELEPHONE DE LA MAIRIE : 02.96.41.80.18.

LE COIN DU CRUCIVERBISTE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2							■			
3					■				■	
4			■							
5								■		■
6					■					
7		■							■	
8				■			■			
9						■				
10										

Horizontalement

1 – Regarde de haut
2 – Spécialisera son existence – En-cas de bar
3 – Accès désaffectés – Nid de taupes
4 – Astate – Au menu Madrilène
5 – Agace
6 – Crier - Accueillir
7 – S'agite (se)
8 – Jeune fédération – Vieille fédération – Elément de cygnes
9 – Monographie – Ex de solitaire
10 – Doit être doublé pour être annuel

Verticalement

A – Têtes en l'air
B – Voie de garage – Peut ne plus être
C – De cubitus – Accompagne généralement l'infortuné précédent
D – Ne manque pas de souffle - Particule
E – Conjonction – Article de bazar – Vieilles peaux
F – Parties de ballons parfois à des milliers de pieds
G – Partie d'intestin grêle – Lawrencium au laboratoire
H – Relatif au raisin – immobilisai
I – Pronom – Carré d'herbe – S'entend après coup
J – Avait un cœur gros comme ça… - Bien mal acquis

Solution n° 171

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	I	N	T	A	D	E	A	U	X
2	I	D	E	A	L	I	S	E	S	■
3	P	E	N	S	E	■	E	R	E	S
4	E	M	U	■	S	S	■	I	■	P
5	L	■	P	R	E	C	H	E	R	A
6	E	C	H	O	■	I	E	N	A	■
7	T	R	A	C	E	E	■	S	T	O
8	T	I	R	■	P	U	E	■	E	S
9	E	■	S	T	A	R	T	E	R	S
10	S	A	■	E	R	S	E	■	A	U

D.L.

***

SUDOKU

FACILE

6			2		7	3		1
8	7	3		1	4	5	2	
	2			6			4	8
2			7		1		8	
		9	6		2	4		
	3		8		9			2
3	9			2			5	
	6	4	1	7		2	3	9
7		2	5		3			4

MOYEN

1	5			8	3	2	6	9
		8	2			1		
9	2		5	1		7		
		5	1				8	7
8	4	1		2		5	9	3
3	7				5	4		
		2		5	1		4	6
		9			2	8		
5	6	3	7	4			1	2

BL Pluduno